

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

Nombre de
conseillers
En exercice :
27
Présents :
19
Votants :
23

Date de
convocation :
17/04/2023
Date
d'affichage :
17/04/2023

Numéro :
18/2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

Le 24 avril 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE - Bernard DELBRUEL — Gérard TOUREL- Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Xavier PETIT – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Françoise CHINCHOLLE — Marie Pierre CAMBON - Philippe FOULCHE — Eric ALBERT- Guy INTRAN – Sylvie CLERGUE – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE- Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET

Absents excusés représentés : Marie LACAN (E. CLAVERIE), Thierry MONTBROUSSOUS (B. DELBRUEL), Franck GARRIC (G. TOUREL), Ghislain PELLIEUX (E. ALBERT)

Absents non excusés non représentés : Bruno BARDES – Stéphanie RAYMOND – Francis SALABERT – David POUTRAIN

Secrétaire de séance : Sylvie CLERGUE

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

26 AVR. 2023

ID : 081-218101442-20230424-18_2023-DE

ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT PARTIEL D'UNE PARTIE DE LA RUE DES JARDINIERS (DOMAINE PUBLIC COMMUNAL)

Madame le maire de Lescure-d'Albigeois fait part au Conseil Municipal de son souhait de céder une partie de la rue des Jardiniers à Tarn Habitat.

En effet, dans le cadre de l'aménagement global de l'OAP des Grèzes et ce conformément à l'orientation d'aménagement du document d'urbanisme en vigueur, Tarn Habitat va réaliser un programme immobilier qui a pour vocation la création de terrains à bâtir et de logements locatifs sociaux.

Le plan de composition organise la voirie dans la continuité de la rue des Jardiniers vers le Sud et non vers l'Ouest et ce conformément au **plan parcellaire joint** et à l'**extrait de futur plan de composition** ci-dessous :



Ainsi, afin de ne pas créer un délaissé au droit de la parcelle riveraine cadastrée section BA n° 569 (anciennement BA 338), il est proposé que cette portion de la rue des Jardiniers, soit 101 m², faisant partie du domaine public de la commune, soit cédée aux futurs lots.

Pour cela il y a lieu de procéder au déclassement de cette partie de la rue des Jardiniers qui fait partie du domaine public de la commune et de l'aliéner au profit de Tarn Habitat chargé de la réalisation du programme immobilier.

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

26 AVR. 2023

ID : 081-218101442-20230424-18_2023-DE

Conformément au code de la voirie routière, le déclassement du conseil municipal après enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera notamment constitué de :

- La délibération de mise à enquête,
- La notice explicative du projet,
- Un plan de situation de la voie concernée et un plan parcellaire
- Un document d'arpentage,
- La liste des propriétaires des parcelles riveraines, au droit des aliénations

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** l'engagement de la procédure de déclassement du domaine public d'une partie de la rue des jardiniers,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à lancer une enquête publique de déclassement

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Élisabeth CLAVERIE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.